

Natixis : Le tonneau des danaïdes

Ils jouent avec notre salaire variable 2021

Ils ont bon dos le covid-19, le gouvernement, le Medef et certains patrons d'entreprise vont profiter de faire passer les réformes et des suppressions d'emplois pendant que les médias bombardent « le peuple » d'informations catastrophiques au point de tétaniser les plus fragiles et de rendre inaudibles les plus revendicatifs !

Pour les élus du Syndicat Unifié-UNSA, la vie continue et nous serons présents plus que jamais auprès des salariés !

A cela s'ajoutent les frasques de notre filiale Natixis qui « joue au casino » depuis 2010 avec le fruit du travail et les économies des CE et des BP ! Au 30 juin, la perte pour le groupe BPCE était de...900 million € depuis le début de l'année. Un grand bravo aux équipes en place chez Natixis...nous allons tous aller prier la Vierge de la Garde afin qu'elles ne finissent pas leurs inoubliables carrières à la CEPAC !

Quelle honte et quel gâchis, pour les salariés de la CEPAC qui jour après jour, contrat après contrat produisent de la richesse...pour assurer la pérennité de notre entreprise ainsi que leur « salaire variable pour 2021 ».

Que les choses soient claires, pour le Syndicat Unifié-UNSA il est hors de question que des placements à haut risque de nos filiales, des provisions trop précautionneuses, ou les effets du covid-19 sur notre PNB, qui restera quand même élevé, puissent générer une baisse du salaire variable des 3200 salariés de la CEPAC.

Sur ce point bien précis, le pouvoir d'achat et la motivation des salariés de la CEPAC doivent être les seuls objectifs du Directoire.

Gardons en mémoire le message de notre Président du Directoire : pour que le client soit satisfait il faut au préalable, que le salarié soit satisfait!

Le bureau Syndical
Agir pour Construire...Ensemble !
Nous comptons sur le soutien de chaque salarié de la CEPAC
Syndiquez-vous, rejoignez le SU-UNSA



Bulletin d'adhésion 2020

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2020

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	93 €	31,62€	9,30€
B	99 €	33,66€	9,90€
C	106 €	36,04€	10,60€
D	112 €	38,08€	11,20€
E	120 €	40,80€	12,00€
F	127 €	43,18€	12,70€
G	144 €	48,96€	14,40€
H	165 €	56,10€	16,50€
I	182 €	61,88€	18,20€
J	203 €	69,02€	20,30€
K	214 €	72,76€	21,40€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

